

DOCUMENT DE PROJET CONJOINT

Besoins critiques en matière de déminage humanitaire

Sommaire

Pays : La Mauritanie

Impact pour l'UNDAF :

La mise en œuvre de la Convention d'Ottawa constitue une composante importante dans le respect des droits de l'homme. Elle crée un environnement stable pour la sécurité des personnes, ainsi que pour le développement économique du pays.

Résultats :

- 1) Réaliser une étude d'impact des mines (LIS -Landmine Impact Study) en Mauritanie.
- 2) Renforcer la sensibilisation sur le danger des mines.
- 3) Délimiter les zones minées connues par la méthode d'étude technique.
- 4) Réaliser une étude sur l'assistance des victimes des mines.
- 5) Renforcer les capacités du bureau national de déminage humanitaire (BNDH).

Extrants :

- 1) Les zones d'impacts sont identifiées.
- 2) Les nomades, élèves et guides touristiques des régions affectées sont sensibilisés sur le danger des mines.
- 3) Les études techniques sont réalisées dans les zones à haut risque d'impact.
- 4) Avoir une idée claire de la mise en œuvre d'un programme pour l'assistance aux victimes.
- 5) Les personnels du BNDH et des ONGs sont formés sur LIS (20 personnes).

Partenaires :

Le Ministère des Affaires Economiques et du Développement, le Programme des Nations Unies pour le Développement, l'UNICEF, le Génie Militaire, le Bureau National de Déminage Humanitaire, la Commission nationale de suivi de la convention d'Ottawa, les autorités civiles et militaires des régions de Nouadhibou et du Tiris Zemmour et les ONGs locales.

Résumé

Les ressources financières de ce projet seront employées pour soutenir les trois piliers de l'action antimines : 1) étude d'impact 2) l'éducation sur le danger des mines et 3) l'assistance aux victimes. Les résultats de ce projet sont 1) l'établissement des priorités dans le déminage pour les communautés objet de l'enquête d'impact (LIS) 2) la réduction des zones minées par l'étude technique et 3) la réduction des victimes dans les zones minées et 4) le marquage et la sensibilisation sur le danger des mines. Les données résultant de LIS contribueront une base de données pour le « Completion Initiative » – un plan d'action pour dépolluer les zones minées en Mauritanie avant 2011. L'étude sur les besoins des victimes déterminera les meilleures stratégies pour leur réhabilitation et leur réinsertion. La formation et l'équipement du Bureau National de Déminage Humanitaire renforceront les capacités du personnel pour mieux coordonner, planifier et exécuter le programme national.

Titre du projet : Besoins critiques en matière de déminage humanitaire

Durée du projet
(dates de début/fin) : mars - décembre 2006

Option(s) de gestion des fonds : Parallèle
(Parallèle, groupée, canalisée, ou combinaison de ces options)


Ressources allouées :

- Gouvernement de la Suède
190,476 USD
- Ressources ordinaires/
Autres ressources
- Org. de l'ONU... _____
- Donateur... _____

Part du budget non financée : _____



Cécile Molinier
Représentante Résidente
Programme des Nations Unies
pour le Développement




N'Diaye Abou Souleymane
Secrétaire Général
Ministère des Affaires
Economiques et du Développement




Souleymane Diallo
Représentant Résident
UNICEF


Dia Elhadj Abderrahmane
Secrétaire Général
Ministère de la Défense Nationale



Fait à Nouakchott, le 18 juillet 2006

Section 1 : Données générales et analyse (Contexte de l'UNDAF/Groupe thématique ou CAP)

Ce projet commun est mis en oeuvre par le PNUD et l'UNICEF avec les partenaires nationaux du déminage humanitaire. Il est lié aux résultats de l'UNDAF (1) qui sont la bonne gouvernance judiciaire et la promotion des droits de l'homme (2) il vise à atteindre le résultat d'une bonne mise en oeuvre de la convention d'Ottawa sur le déminage humanitaire.

Le Bureau National de Déminage Humanitaire (BNDH), créé en 2000, est chargé de la coordination et l'exécution des activités de déminage en Mauritanie. Les mines anti-personnel et les engins non explosés, au nord de la Mauritanie, continuent à être une menace pour la vie des populations locales, en particulier les nomades. Le PNUD fournit au BNDH un appui technique pour le déminage et l'UNICEF appuie les volets d'éducation sur le danger des mines, l'assistance aux victimes et le marquage des zones.

En 2005, le Gouvernement du Canada a appuyé les activités de sensibilisation par l'UNICEF sur le danger des mines avec un montant de 236.000 USD, qui ont servi aux activités de sensibilisation sur le danger des mines dans les écoles publiques et au niveau des nomades dans les régions de Nouadhibou et de Tiris Zemmour. C'est ainsi que 160 membres d'ONG nationales ont été formés pour sensibiliser aux dangers des mines dans ces régions, touchant ainsi 10650 nomades dont 5000 hommes, 2500 enfants et 3150 femmes. En plus, 73 écoles ont été couvertes, 21.387 élèves ont été sensibilisés sur les dangers des mines, 33.000 affiches et 35.000 livrets ont été produits pour soutenir cette campagne dans les écoles. Ces fonds ont permis aussi le marquage de quatre secteurs suspectés dangereux couvrant une superficie de 2.5 kilomètres carrés.

L'évaluation faite par l'UNICEF pour ce projet par un conseiller indépendant a permis de constater l'impact des activités sur les aptitudes et connaissances des populations sur la sensibilisation aux dangers des mines et particulièrement les nomades qui sont le groupe le plus vulnérable. L'évaluation de l'UNICEF a suggéré des améliorations dans la sensibilisation, mais a noté qu'au niveau de la population locale il y a maintenant une plus grande connaissance des dangers des mines terrestres. L'évaluation a également suggéré que l'enseignement sur le danger des mines soit intégré dans les programmes scolaires pour lui assurer une plus grande pérennité.

L'UNICEF s'est félicité de la bonne collaboration et de l'esprit de partenariat développé avec le BNDH qui ont permis d'atteindre ces résultats.

Les besoins critiques, sont inscrits dans le Portfolio 2006 de la Mauritanie dans le domaine de l'action du déminage humanitaire. Les activités de ce sous projet établiront des données de référence afin de développer des stratégies nationales appropriées pour (1) l'initiative nationale d'accomplissement (2) la stratégie d'action de déminage et (3) l'aide aux victimes.

Le projet reste lié aux risques suivants : l'échéance du 31 décembre comme date de limite des dépenses, l'arrivée tardive des fonds prévus pour 2006, mais aussi les élections prévues cette année en Mauritanie au mois de Novembre 2006 et qui risquent de limiter la disponibilité des partenaires.

Section 2 : Arrangements de gestion et de coordination

Les mécanismes pour contrôler et commander les projets sont décrits ci-dessous :



- Le PNUD - la gestion et le contrôle des fonds seront exercés par le conseiller technique principal (CTP) du PNUD. L'exécution des activités sera coordonnée par le directeur du BNDH. Le PNUD utilisera l'ATLAS pour enregistrer des activités et des dépenses de projet.
- L'UNICEF - La gestion et contrôle des fonds confiés à l'UNICEF seront assurés par le chargé du programme protection spéciale dans le cadre de l'AWP 2006, signé avec le chef du BNDH. L'exécution des activités sera assurée par le directeur du BNDH qui impliquera le réseau des ONGs à Nouadhibou et à Zouerate. L'UNICEF utilisera pour la gestion financière du projet le logiciel PROMS.

Les activités seront passées en revue par les moyens suivants :

- Enquête d'Impact des Mines Terrestres. L'exécution de l'enquête d'impact sera faite selon le plan d'action d'enquête d'impact. La formation des ONGs locales pour remplir le questionnaire de l'enquête d'impact sera faite par le CTP et le directeur de BNDH. Les exercices de terrain confirmeront leur capacité d'obtenir correctement l'information et de remplir le questionnaire. Les superviseurs du BNDH à Nouadhibou et à Zouérate fourniront le premier niveau des contrôles de qualité des données. Un deuxième niveau de surveillance de l'enquête sera effectué par le CTP et le directeur du BNDH pour s'assurer des normes et des données recueillies. Les données de terrain de l'enquête d'impact seront saisies dans le logiciel IMSMA (base de données) et examinées pour s'assurer de leur validité. Un responsable de l'assurance qualité d'UNMAS (Service d'action antimine des Nations Unies) effectuera un contrôle indépendant pour s'assurer du respect des normes de certification des Nations Unies.
- Sensibilisation aux dangers des mines et Marquage. La surveillance des champs minés sera conduite par l'UNICEF et le BNDH pour s'assurer que les normes d'IMAS (normes des Nations Unies pour le déminage humanitaire) sont mises en application pour le marquage. Des campagnes de sensibilisation des nomades et des élèves des écoles seront suivies par l'UNICEF.
- Etudes Techniques. Des études techniques seront surveillées indépendamment par le contrôle de qualité de BNDH. Des données techniques d'aperçu seront saisies dans IMSMA.
- Aide aux Victimes. Le PNUD, l'UNICEF et BNDH développeront conjointement les termes de référence pour une consultation sur les besoins d'assistance aux victimes. L'UNICEF et le BNDH fourniront une assistance technique tout au long de la période d'évaluation. Le rapport final sera validé par l'UNICEF et le BNDH pour répondre aux exigences des TDR.
- Développement des Capacités. Le directeur du BNDH identifiera les activités de développement des capacités du personnel selon le plan annuel de formation du personnel. Les besoins en équipement seront évalués par le directeur du BNDH et le CTP.

Section 3 : Plan de travail commun et budget

Les fonds obtenus du Gouvernement de Suède soit 190.476 USD seront répartis entre le PNUD et l'UNICEF conformément au plan ci-joint.

Plan de travail annuel

Année 2006

PRODUITS ATTENDUS ¹ ACTIVITÉS DE SUIVI ²	Activités clefs/Cibles annuelles des produits <i>Énumérer toutes les activités qui doivent être entreprises durant l'année pour réaliser le produit énoncé</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		Source des fonds	Description du budget	Montant
Enquête D'Impact Des Mines Terrestres	Finaliser le questionnaire LIS avec l'appui technique du SAC et du GICHD		X			PNUD	Gouvernement de la Suède		33,000
	Former les ONGs locales sur le questionnaire LIS, selon des protocoles de SWG.			X		PNUD	Gouvernement de la Suède		
	Réaliser l'enquête LIS sur le terrain.			X		PNUD	Gouvernement de la Suède		
	Superviser l'enquête LIS sur le terrain.			X		PNUD	Gouvernement de la Suède		
	Saisie des données			X		PNUD	Gouvernement de la Suède		
	Déterminer les zones d'impact HAUT/MOYEN/BAS				X	PNUD	Gouvernement de la Suède		
Sensibilisation sur le danger des mines et marquage	Sensibiliser les groupes nomades, élèves et guides touristiques des régions de Nouadhibou, Zourate et Adrar			X		UNICEF	Gouvernement de la Suède		75,000
	Renforcer le marquage des zones minées			X		UNICEF	Gouvernement de la Suède		
Etudes Techniques	Délimiter les champs des zones suspectes			X		PNUD	Gouvernement de la Suède		35,000

¹ Énoncer les produits que le programme est supposé réaliser/à la réalisation desquels le programme est supposé contribuer. Inclure les indicateurs/repères pertinents.
² Énumérer les activités de suivi telles que visites de suivi sur le terrain, missions d'appui technique, évaluations, rapports annuels sur le programme.

Étude d'Aide aux Victimes	Réaliser l'étude sur les besoins d'assistance des victimes de mines			X		UNICEF	Gouvernement de la Suède	12,000
Développement de la capacité du BNDH	Assurer la formation du personnel de BNDH dans la gestion des bases de données, la planification, et l'évaluation Renforcer l'équipement de BNDH			X	X	PNUD	Gouvernement de la Suède	34,476
				X	X	PNUD	Gouvernement de la Suède	
TOTAL								100,476 USD

[Handwritten signature]

[Handwritten mark]